

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B418-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011
 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRÉSIDENCE DE MADAME LE PRÉSIDENT

2011_B418

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°11M017 de valorisation du bois issu des déchèteries communautaires (lot n°1 : zone nord)

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Coillongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguiilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Michel BOULAN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°11M017 de valorisation du bois issu des déchèteries communautaires (lot n°1 : zone nord)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la rectification d'une erreur matérielle relative aux seuils minimum et maximum indiqués dans la partie « cadre réservé à la CPA » en page 2 de l'acte d'engagement du marché de valorisation du bois lot 1 : zone nord. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché attribué.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2011_B287, le Bureau communautaire a autorisé la signature du marché n°11M017 relatif à la valorisation du bois issu des déchèteries.

Une erreur matérielle a été constatée lors de la notification de ce marché, en page 2 de l'acte d'engagement du lot n°1 du marché cité en objet, dans la partie du « cadre réservé à l'administration » relative aux seuils minimum et maximum. Les engagements de la CPA portant sur des quantités moindre, il est nécessaire de corriger les indications portées à titre erroné en page 2 de l'acte d'engagement et de se conformer aux seuils annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Objet de l'avenant

Le présent avenant a donc pour objet de rétablir les seuils minimum et maximum tels qu'ils avaient été énoncés dans les documents de la consultation et l'avis d'appel public à la concurrence. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché notifié.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006,

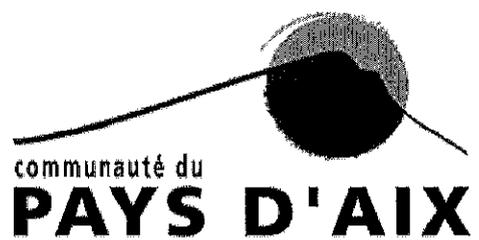
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services. ;

VU la délibération n°2011_B297 du Bureau communautaire du 21 juillet 2011 relatif à l'autorisation de signer le marché n°11M017.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°11M017 relatif à la valorisation du bois dans les déchèteries de la CPA zone nord, qui ne présente aucune incidence financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement.



VALORISATION DU BOIS ISSU DES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 11M017 du 16 AOUT 2011

Titulaire : ONYX groupé avec VALECOBOIS

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE VALORISATION DU BOIS ISSU DES DECHETERIES
COMMUNAUTAIRES**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

Le groupement d'entreprise :

ONYX MEDITERRANNEE

Domiciliée ZA Camp Laurent - 783 avenue Robert Brun – 83 507 LA SEYNE SUR MER
Immatriculée au RCS de sous le n°073 806 440 00134

représentée par Christophe LAHOUE,
dûment habilité à cet effet

et **VALECOBOIS PROVENCE**

Domiciliée 42 bd de l'Europe – ZI des Estoublans – 13127 VITROLLES
Immatriculée au RCS de sous le n°477 687 222

représentée par Philippe ROUX,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 11M017

Date de notification du marché : 16 Août 2011

Montant estimatif € H.T. du marché initial : 83 500

Nouveau montant du marché : inchangé

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

Etant préalablement exposé que :

Une erreur matérielle dans le rappel des seuils minimum et maximum indiqués en page 2 de l'acte d'engagement du lot n°1 du marché « valorisation du bois issu des déchèteries communautaires » a été constatée lors de la notification du marché.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- ❖ Rétablir les seuils minimum et maximum tels qu'ils avaient été énoncés dans les documents de la consultation et l'avis d'appel public à la concurrence.

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

En Page 2 de l'acte d'engagement, le « cadre réservé à la CPA » rédigé initialement comme suit :

« Minimum pour 12 mois : 4 500 tonnes et maximum pour 12 mois 9 000 tonnes »

est modifié comme suit :

« Minimum pour 12 mois : 3 000 tonnes et maximum pour 12 mois 7 000 tonnes »

ARTICLE 3. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 4. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____ A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et
approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-président délégué à

(signature et cachet de la société)

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°11M017 de valorisation du bois issu des déchèteries communautaires (lot n°1 : zone nord)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAÏNS MASINI



21 NOV. 2011

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.